



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E132277

VALABLE JUSQU'AU 06/04/2024

ÉDITÉ LE 22/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL

Siret : 489 496 901 00021

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2112630

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 7246187804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : THOMAS FCL

11 RUE D'AQUITAINE
94450 LIMEIL BREVANNES

Téléphone : 01 45 98 28 55

Portable : 06 75 22 07 52

Fax :

Site Internet : www.thomas-fcl.com/

E-mail : thomasfcl@hotmail.fr

Responsabilité légale :

LOPES CARLOS GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste, Plombier)	21/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Ventilation mécanique	21/02/2023
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	21/02/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.